

Procédure à mettre en œuvre pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours de formation (AUTO- MOTO- BATEAU):

- **Pour les apprenant.e.s au code**, vérifier régulièrement que les candidat.e.s continuent de travailler leur code, soit à la maison (via accès internet) soit en salle de code (via le logiciel interne)
 - Si les candidat.e.s manquent de régularité : les contacter par téléphone ou par mail
- **Pour les apprenant.e.s en conduite**, vérifier que les candidat.e.s ont des plannings de conduite réguliers et vérifier que la fiche de suivi soit émargée à chaque séance.
 - Si les candidat.e.s manquent de régularité : les contacter par téléphone ou par mail
- **Pour les apprenant.e.s en conduite accompagnée ou supervisée**, vérifier que les candidat.e.s conduisent chaque semaine (via l'application j'AACcélère)
 - Si les candidat.e.s manquent de régularité : les contacter par téléphone ou par mail
 - Pour ces mêmes apprenant.e.s, vérifier qu'ils prennent leur rendez-vous-pédagogique à 6 mois (et 1500km effectués) et 12 mois de conduite accompagnée (3000km effectués).
- **Lorsqu'un candidat a échoué à un examen** et qu'il ne nous relance pas pour programmer un nouveau passage, le contacter par mail ou par téléphone.

